



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Régionale Académique de la Formation  
Professionnelle, Initiale et Continue et de  
l'apprentissage

DRAFPIC/23-959-22 du 06/03/2023

### **RECRUTEMENT REGIONAL 2023 DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE**

Références : Décret n° 90-426 du 22 mai 1990 (JO du 26 mai 1990) - Note de Service n° 90-129 du 14 juin 1990 (BOEN n° 25 du 21 juin 1990)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré – Madame la Directrice de l'INSPE - Monsieur le Délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) - Madame et Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Education nationale (DASEN)

Pour information : Monsieur le Doyen des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA- IPR) - Madame la Doyenne des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) - Monsieur le directeur académique de la formation professionnelle initiale et continue et de l'apprentissage (DRAFPIC)

Dossier suivi par : M. GARNIER - Tel : 04 42 93 88 70 - E-mail : [ce.drafpic@region-academique-paca.fr](mailto:ce.drafpic@region-academique-paca.fr)

Le recrutement de conseillères et conseillers en formation continue (CFC) pour la rentrée 2023 se déroule au niveau de la région académique. Cependant, les candidats retenus resteront affectés et gérés par leur académie de rattachement.

Tous les personnels titulaires appartenant à un corps de catégorie A relevant du Ministre chargé de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports peuvent faire acte de candidature (cf. article 2 du décret n° 90.426 du 22 mai 1990). Les personnels contractuels de catégorie A peuvent, conformément au décret n° 93.412 du 19 mars 1993, faire acte de candidature s'ils remplissent les conditions de diplôme exigé.

Des réunions, animées par des conseillers en formation continue, permettront aux candidats de s'informer sur la nature de la mission, des activités et des conditions d'exercice de la fonction de conseillères et de conseillers en formation continue. Ils pourront aussi obtenir tous les renseignements nécessaires sur le réseau de la formation professionnelle de la région académique.

Les candidats qui souhaiteront y participer, devront s'inscrire à l'adresse [cfcpaca.recrutement@region-academique-paca.fr](mailto:cfcpaca.recrutement@region-academique-paca.fr) avant le lundi 13 mars 2023, sur le créneau horaire de leur choix.

Les dossiers de candidature à cette fonction de conseillère ou conseiller en formation continue pourront être téléchargés à partir du mercredi 15 mars 2023 sur les sites suivants : [www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr) et [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) et sur le site [www.gretanet.com](http://www.gretanet.com).

Le dépôt des dossiers de candidatures devra être effectué avant le 28 avril 2023 et les candidats retenus seront reçus en entretien le 1<sup>er</sup> juin.

Afin d'assurer la communication de cette campagne de recrutement, vous trouverez ci-joint une fiche d'information à destination des candidats.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



## Recrutement régional 2023 des conseillères et conseillers en formation continue

### Réunions d'information

Des réunions, animées par des conseillers en formation continue, permettent aux candidats de s'informer sur la nature de la mission, des activités et des conditions d'exercice de la fonction de conseillères et de conseillers en formation continue. Vous pourrez obtenir tous les renseignements sur l'organisation du réseau de la formation professionnelle de la région académique.

*Pour participer à l'une des réunions organisées, vous devez vous inscrire à l'adresse suivante*

[cfcpaca.recrutement@region-academique-paca.fr](mailto:cfcpaca.recrutement@region-academique-paca.fr)

*avant le lundi 13 MARS 2023, sur le créneau horaire de votre choix.*

#### Mercredi 15 mars 2023

- Lycée Paul Langevin à la Seyne sur Mer à 10h00
- Lycée du Parc Impérial à Nice à 14h30
- Rectorat d'Aix en Provence à 14h30

#### Mercredi 29 mars 2023

- En visioconférence à 14h30  
*Suite à votre inscription, un lien vous sera envoyé pour vous connecter*

### Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur les sites suivants : [www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr) ou  
[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) ou [www.gretanet.com](http://www.gretanet.com)

L'ensemble du dossier devra être adressé

**au plus tard le vendredi 28 avril 2023 par courriel à l'adresse**

**suiivante** [cfcpaca.recrutement@region-academique-paca.fr](mailto:cfcpaca.recrutement@region-academique-paca.fr)

### Entretien

*Les candidats dont le dossier aura été retenu seront convoqués pour un entretien*

**LE JEUDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2023**